CP Grève des professionnels de l'urgence sociale

Nous, professionnels de l'urgence sociale, avons adressé au préfet un courrier pour dénoncer le manque de place d'hébergement et la remise à la rue des personnes hébergées dans le cadre du renfort hivernal. Ce courrier est jusqu'à aujourd'hui resté sans réponse, dans ce contexte nous appelons à la grève l'ensemble des salariés du secteur le Jeudi 24 mars 2016 à partir de 13H30. Pour rendre visible ce mouvement et sensibiliser le grand public à cette lutte, nous organisons un rassemblement ce jour-là, à 16h place de la République à Lyon 2^e.

Nous le devons aux personnes que nous accompagnons, au nom de leur dignité et de notre éthique professionnelle.

A Lyon, le nombre de personnes ayant sollicité le 115 au cours des deux dernières semaines et restées sans offre d'hébergement est de : 1446 personnes soit 732 ménages. Ce sont des hommes, des femmes, certains sont âgés, d'autres en situation de handicap, ou malades ; ce sont aussi des enfants, des nourrissons. Tous sont exténués et leur situation se dégrade de jour en jour.

Au 31 mars, les structures d'hébergement hivernales fermeront leurs portes et ce seront plus de 1000 personnes qui les rejoindront alors, froidement jetés à la rue.

Les professionnels de l'urgence sociale ne peuvent plus rester silencieux et assurer dignement les missions qui leurs sont confiées.

Chaque jour, nous sommes amenés à rencontrer les personnes contraintes à vivre à la rue ou dans un établissement qui n'est pas adapté à leurs besoins. Faute de réponse, nous bricolons des solutions dans une politique du « moins pire ». C'est ainsi que face au manque criant de places d'hébergement, nous contribuons à opérer un tri arbitraire des ménages, lorsqu'une place se libère. Existe-t-il un être humain moins vulnérable qu'un autre pour tenir dans la rue ? Nous croisons chaque jour, à la rue, à Lyon, des nourrissons sortant de maternité, des personnes lourdement handicapés, des chômeurs victimes de la crise économique, des migrants fuyant les persécutions de leurs pays, des travailleurs pauvres, des personnes des plus de 80 ans, des personnes ayant des traitements médicaux lourds (chimiothérapies, dialyses...). Comment choisir lequel mérite une place d'hébergement ?!

Nous ne pouvons plus cautionner ces pratiques indécentes sans être heurtés dans notre éthique et ne pouvons que nous indigner face à cet état de fait.

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (art L345-2,2) stipule que « <u>toute personne</u> en situation de détresse médicale psychique ou sociale a accès à tout moment au dispositif d'hébergement d'urgence ».

Pourtant, le Préfet du Rhône piétine la loi, et joue chaque jour avec la vie des personnes que nous accompagnons. En tant que représentant de l'Etat, il se doit de faire respecter les lois en vigueur et de prendre la mesure de l'ampleur des dégâts provoqués par ses choix, aux conséquences inhumaines.

Nous ne voulons plus être les témoins silencieux de cet état de fait abject. Nous, professionnels de l'urgence sociale, ne voulons plus continuer à faire tourner, à vide, une machine à broyer. On ne joue pas avec la vie et la mort des personnes.

Le Collectif des professionnels de l'urgence sociale

Contacts: 06 56 74 00 54/06 51 21 86 18/06 80 02 18 59